ICT Berufsbildung
Formation professionnelle
Formazione professionale

Informations sur l'examen professionnel oral (PE 1 et PE 3)
AI Business Specialist »

Partie 1 de l'examen « Identification et test d'une application d'IA »

(Voir également les directives, article 4.31, ainsi que l'annexe aux directives)

Remarques générales

L'épreuve orale de la partie 1 « Identification et évaluation d'une application possible de l'IA » dure 45 minutes le jour de l'examen (15 minutes de présentation, 30 minutes d'entretien technique). L'utilisation d'outils d'IA n'est pas autorisée pendant la présentation ni lors de l'entretien technique qui suit.

Moyens auxiliaires autorisés

Le candidat ou la candidate peut préparer des supports (visuels) pour l'entretien ou les élaborer au cours de celui-ci. Un tableau à feuilles mobiles ainsi qu'un vidéoprojecteur et un écran sont à sa disposition dans la salle.

Partie 3 de l'examen « Défis liés à l'utilisation de l'IA »

(Voir également les directives, article 4.51)

Remarques générales

Les candidats se voient proposer deux situations critiques (Critical Incidents) parmi lesquelles choisir. Ils sélectionnent une situation critique et disposent de 30 minutes pour se préparer. L'utilisation d'outils d'intelligence artificielle n'est pas autorisée pendant la présentation ni lors de l'entretien technique qui suit. Il est interdit d'emporter le sujet d'examen lors du changement de salle d'examen.

Calendrier

30 min	Préparation (y compris la sélection des CI)
5 min	Changement de pièce
30 min	Entretien d'examen (10 min de présentation et 20 min d'entretien technique)

Moyens auxiliaires autorisés

Tout ce qui reflète au mieux la réalité du quotidien professionnel des spécialistes en intelligence artificielle est autorisé (notamment l'accès à Internet ou les croquis manuscrits), à l'exception de toute collaboration ou aide de la part de tiers. Le candidat ou la candidate peut préparer des éléments (visuels) à l'appui de son entretien ou les élaborer pendant celui-ci. Un tableau à feuilles mobiles ainsi qu'un vidéoprojecteur ou un écran sont à sa disposition dans la salle.

L'accès à l'Internet ouvert comprend l'utilisation illimitée d'Internet, y compris l'utilisation d'outils d'IA accessibles au public. Toute communication avec des tiers pendant cette période de préparation est interdite. Il est également interdit de photographier, d'enregistrer, de reproduire ou de communiquer à des tiers l'énoncé de l'épreuve ou des parties de celui-ci.

ICT-Formation professionnelle Suisse
Waisenhausplatz 14, CH-3011 Berne
Téléphone +41 58 360 55 50
info@ict-berufsbildung.ch
www.ict-berufsbildung.ch